

Conseil d'administration du STIF du 13 juillet 2016

Vœu déposé par Jean-Jacques BARBAUX et François DUROVRAY

Vœu relatif à l'acquisition d'un nouveau matériel roulant sur la ligne D du RER.

Rattaché à la délibération n°2016/253.

Sous-amendé

Considérant le Schéma directeur de la ligne D du RER adopté par le Conseil d'administration du STIF du 22 novembre 2006, visant à renforcer la robustesse de la ligne et sa régularité avec des mesures de court, moyen et long terme à échéance 2015,

Considérant le Schéma de principe RER D+ adopté en Conseil d'administration du 8 juillet 2008,

Considérant qu'il n'est plus acceptable de différer les études relatives aux différents points durs déjà relevés lors de l'établissement du Schéma directeur de la ligne D du RER de 2006 ou que les résultats des études ne fassent pas l'objet d'informations auprès des élus concernés,

Considérant que les mesures de court terme de ces deux Schéma ont été engagées et qu'il est nécessaire de revoir les mesures à moyen et long terme et d'en décider de nouvelles pour l'amélioration de la desserte et de la robustesse de la ligne D du RER,

Considérant le Schéma directeur du matériel roulant ferroviaire adopté par le Conseil d'administration du STIF du 8 juillet 2009, prévoyant un renouvellement du matériel roulant de la ligne D à échéance 2030-2031,

Considérant le vœu relatif au lancement d'un nouveau schéma directeur de la ligne D du RER adopté par le Conseil d'administration du 8 juillet 2015,

Considérant la délibération n°2015/261 relative au financement des études du Schéma directeur de la ligne D, dans laquelle a été demandée à SNCF Mobilités et Réseau de présenter à l'été 2015 les conditions de faisabilité de l'augmentation de l'offre sur les branches de Melun et Corbeil-Essonnes.

Considérant le vœu relatif au Schéma directeur du matériel roulant ferroviaire rattaché à la délibération n°2015/261, adopté par le Conseil d'administration du STIF du 8 juillet 2015,

demandant une révision de ce Schéma directeur pour intégrer notamment le déploiement de rames RER Nouvelle Génération (RER NG) sur la ligne D du RER,

Considérant le vœu relatif à la climatisation du matériel roulant de la ligne D du RER, rattaché à la délibération n°2015/466, adopté par le Conseil d'administration du STIF du 7 octobre 2015

Considérant les principes de renouvellement fixés pour la ligne D du RER à échéance 2021 par le déploiement de rames RER NG lors du Conseil d'administration du STIF du 30 mars 2016,

Considérant les ponctualités et les indices de confort constatés sur la ligne D du RER, qui se situent sous les objectifs contractuels fixés par le STIF et témoignent du niveau de qualité de service catastrophique de la ligne D du RER,

Considérant la fréquentation de la ligne D du RER, qui transporte 615 000 voyageurs par jour, la plaçant en troisième position des lignes franciliennes les plus fréquentées,

Considérant que les difficultés rencontrées sur la ligne D du RER pèsent également fortement sur le fonctionnement de la ligne B du RER, qui transporte 870 000 voyageurs par jour, du fait de l'existence d'un tronçon commun partagé par ces deux lignes entre les stations Châtelet – Les Halles et Paris Gare du Nord,

Les élus signataires :

- demandent à SNCF Mobilités et Réseau, en complément des études de faisabilité attendues d'ici septembre / octobre 2016, d'évaluer l'opportunité du déploiement d'un nouveau matériel roulant par rapport à celui du RER NG, au regard des conditions d'exploitation et des adaptations des infrastructures inhérentes à la circulation de rames RER NG sur la ligne D, qui auront été précisées à l'issue de ces études de faisabilité,
- demandent, dans le cas où le déploiement du RER NG sur la ligne D ne serait pas retenu, un engagement de la part du STIF et de la SNCF sur le lancement dans les meilleurs délais d'un nouvel appel d'offre de matériel roulant RER capacitaire à haute performance d'échanges pour équiper les lignes D, P et U en substitution des Z2N en circulation, de manière à s'assurer du remplacement de ce matériel avant 2028, échéance de fin de vie des rames Z2N,
- proposent que soit ajoutée à l'échéancier de prise de décisions pour la période 2016-2017, une décision concernant soit une convention de financement pour l'acquisition des rames RER NG nécessaires, si la possibilité et l'opportunité de les déployer sur la ligne D du RER était confirmée avant fin 2016, soit l'expression fonctionnelle des besoins du nouveau matériel à déployer sur cette ligne, évoqué ci-avant, dans le cas contraire,
- font le vœu d'obtenir d'ici la fin de l'année 2016 une définition précise des différents scénarii d'amélioration de l'offre et des conditions de transport sur la ligne D du RER, intégrant des propositions concrètes et un échéancier crédible pour les différents sujets intéressant cette ligne :
 - capacité et confort du matériel roulant,

- accroissement de l'offre,
- robustesse et maintenance de la ligne,
- mise en accessibilité des gares,
- traitement du complexe Paris – Villeneuve et amélioration du fonctionnement du tronçon mutualisé avec la ligne B,
- développement de nouvelles missions, notamment au Sud sur la branche Melun via Combs-la-Ville – Quincy,
- interconnexion avec la ligne 15 Sud en gare du Vert-de-Maisons.